



NIBT 2020 – Mise en pratique

La Norme sur les Installations à Basse Tension est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Tout ce qu'il faut savoir pour appliquer correctement la règle technique lors de vos réalisations : présentation de cas concrets selon l'attente des participants et reprise des points importants de la NIBT.

CONTENU

- Points spécifiques de la règle technique selon les attentes des participants ;
- Développement de différents sujets d'actualité ;
- Nouveau chapitre sur l'efficacité énergétique.

PUBLIC CIBLE

- Installateurs-électriciens diplômés ;
- Chefs-monteurs ;
- Installateurs électriciens ;
- Electriciens d'exploitation ;
- Ingénieurs conseils ;
- Planificateurs électriciens ;
- Enseignants dans la profession, formateurs.

DATES ET HORAIRES

8 sessions :

- Le 2 septembre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 17 octobre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 18 octobre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 7 novembre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 14 novembre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 16 novembre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 21 novembre de 8h30 à 16h30 ;
- Le 28 novembre de 8h30 à 16h30.

LIEU

Groupement des métiers techniques du Bâtiment Genève (MBG)

[Av. Eugène-Pittard 24](#) - 1206 Genève

Salle de Conférence

PRIX / PARTICIPANT (indicatifs)

Membre Association : **CHF 410.-**

Membre Caisse : CHF 430.-

Public : CHF 450.-

INTERVENANT

Electrosuisse

INSCRIPTION

Veuillez nous remettre le formulaire d'inscription par mail à l'adresse suivante : formation@mbg.ch

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Retrouvez toutes nos offres de cours sur [www.eitgeneve.ch / formation continue](http://www.eitgeneve.ch/formation_continue).



EIT.genève

ATTESTATION

Une attestation de formation vous sera délivrée par l'organisme de formation.

MATÉRIEL

Eventuellement la norme NIBT 2020.

Chaque participant est invité à proposer un thème voire poser deux questions au maximum qui seront développés lors du cours.

Les informations contenues dans le présent document sont données à titre indicatif et sujettes à modification. Elles n'engagent pas juridiquement EIT.genève.